



27/01/2023

PORT DU MASQUE

Les contaminations et le taux de positivité sont en baisse et de nouvelles mesures peuvent être mises en place.

Aucune nouvelle recommandation nous nous été transmise par le Ministère de la Santé et des Solidarités pour ce qui concerne les ESMS accompagnant le handicap.

En cohérence avec les mesures gouvernementales, les recommandations de l'ARS prises au regard de la situation sanitaire départementale, l'APAJH Yvelines lève l'obligation du port du masque dans les établissements et services de l'Association pour tous les acteurs. Cette obligation fera l'objet d'une information par voie électronique auprès du CSE et est levée à partir du lundi 30 janvier. Le port du masque fera l'objet du retour à l'obligation pour tous les professionnels et visiteurs d'une structure, dans le cas où plus de 3 contaminations seraient identifiées dans celle-ci. Dans cette situation, le port du masque sera recommandé aux usagers ayant la possibilité de le porter.

Afin d'établir la transition entre le port de cet Equipement de Protection Individuelle obligatoire depuis plusieurs mois, les gestes barrières (lavage des mains, aération régulière des locaux, salutation sans serrer les mains, évitement des embrassades...) sont essentiels dans la continuité de nos missions et la protection de toutes les personnes. Le port du masque doit toujours être respecté dans les soins de proximité des personnes vulnérables et les visites à domicile afin de les protéger.

Dans toutes nos structures, les masques restent à disposition des professionnels, usagers et visiteurs souhaitant ou ayant besoin de le porter.

Le stock associatif est continuellement achalandé selon les inventaires des structures. Cette veille de la Direction Prévention et du Responsable Services généraux nous permettra, en cas de rebond de l'épidémie, d'assurer un possible retour au port du masque dans les ESMS, sans aucun délai.

Si nous pouvons relâcher ce port du masque, il reste très recommandé :

- ✓ Dans les lieux clos et les grands rassemblements,
- ✓ Pour les personnes positives au Covid durant les 7 jours suivant leur contamination,
- ✓ Pour les cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les personnes vulnérables.

